

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est peut-être un honneur pour le ministre de la Consommation et des Corporations de transmettre mes remarques au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais je ne suis pas ici pour lui attirer des honneurs, ni pour m'en attirer. Je suis ici pour obtenir une réponse à une question importante. Puisque ni le ministre ni son délégué n'est ici pour donner des réponses, à mon avis il y a atteinte à mes privilèges. Inutile de parler que pour être cité dans le hansard. Je demande votre avis, Votre Honneur. Que dois-je faire dans ces circonstances?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Si la Chambre le veut bien, peut-être pourrions-nous passer à la question n° 3.

Des voix: D'accord.

AFFAIRES DES CONSOMMATEURS—RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DE LOBLAW AU SUJET DU BOYCOTTAGE DU BŒUF

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, la question que je vais aborder a suscité beaucoup d'intérêt à la Chambre. Aujourd'hui j'ai posé une question au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford). Monsieur l'Orateur n'a pas jugé bon de permettre au ministre de répondre alors à ma question. A mon avis, c'était une question très importante. Elle a trait à un communiqué de la *Presse canadienne* qui a paru dans les journaux aujourd'hui, et reproduit un appel du président de la société de produits alimentaires Loblaw, aux consommateurs pour qu'ils boycottent les biftecks et les rôtis afin de faire baisser les prix qui ont augmenté de 40 p. 100 depuis quatre semaines.

C'est là un problème très grave qui touche les consommateurs du Canada déjà préoccupés par la hausse du coût de la vie. Il est également très grave de voir le président d'une grande chaîne de vente au détail de produits alimentaires, inviter les consommateurs à boycotter les articles qu'il vend dans ses magasins.

● (10.00 p.m.)

Le but de ma question est de savoir comment le ministre et son ministère ont réagi à cette déclaration et de connaître ce qu'il a suscité. Il y a plusieurs facteurs qui contribuent au prix de tout produit. J'ai appris que le prix du bœuf à la consommation a augmenté d'à peu près 25c. au cours des six dernières semaines. Il serait passé d'une moyenne de 29c. les cent livres pour le bétail sur pied à 38c. les cent livres. Facteur qui a beaucoup contribué à cette hausse, la très

[L'hon. M. Basford.]

forte demande qui s'est fait sentir à travers tout le marché du bétail en Amérique du Nord. Cela soulève une question importante.

Tous les députés sont préoccupés par la hausse du coût de la vie et par l'augmentation constante de l'indice des prix à la consommation au Canada. Par exemple, l'indice des prix à la consommation a augmenté en avril de 1.1 p. 100, de plus qu'en mars. L'indice continue à augmenter en dépit des mesures prises par le nouveau ministère de la Consommation et des Corporations.

Le 20 mai, le ministre annonçait l'établissement de la Commission des prix et des revenus. Avant cela, le Conseil consultatif des consommateurs avait été institué. Un Livre blanc avait été présenté à la Chambre l'an passé au sujet des politiques de stabilisation des prix. Dans un discours prononcé devant l'Association des manufacturiers canadiens, le ministre a dit:

Après 18 mois de travail, nous avons maintenant une organisation solide et la volonté bien arrêtée de faire l'apport dont a parlé le Conseil économique—d'infléchir l'économie canadienne.

Dans le même discours, le ministre a dit:

En établissant le ministère en décembre 1967, et en le consolidant considérablement en juillet 1968, le gouvernement a essayé de surmonter ce manque de coordination, et de donner une impulsion commune—un objectif commun—un enthousiasme commun à divers organismes qui ont souvent été les enfants oubliés d'autres ministères.

J'aimerais entendre le ministre nous montrer où sont ces remarquables avantages. Qu'est-ce que cela apportera effectivement au consommateur qui s'inquiète de la façon dont il est dépouillé par l'inflation et de la hausse du coût de la vie d'un bout à l'autre du pays. Nous espérons que le ministre pourra nous dire ce soir pourquoi le président d'une grande société d'alimentation à succursales multiples estime bon de tenir de tels propos, ce qui est très rare pour un homme de sa situation, en exhortant les consommateurs du Canada à boycotter certains morceaux de bœuf canadien, en raison de la hausse de 40 p. 100 qu'il dit s'être produite depuis quatre semaines. Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une affaire grave. Nous voudrions savoir, par exemple, ce que pense le Conseil consultatif des consommateurs à ce sujet et ce que le ministre en pense. C'est peut-être, pour le ministre, le moment approprié de dire ce qu'il a à dire.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Dans les trois minutes qui me sont accordées pour répondre à la question du député, je ne pourrai pas m'occuper de tous les points qu'il a mentionnés. Je lui sais gré d'avoir soulevé cette question. Je suis d'accord avec lui et je félicite M.